

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JANVIER 2012

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 17 janvier 2012.

PRESENTS : Jean-Louis LEONARD - Yvon NEVEUX - Jacqueline LEVERT - Stéphane VILLAIN - Catherine SEVALLE - Thierry COULON - Michèle BOMPOINT - Gérard FOUGERAY - Jean-Yves COUTON – Gilles ADRIEN – Nicole NEAU - Marlène JEAN DIT BERTHELOT - Christiane STAUB - Hélène CHASSEREAU - Jean-Paul KLEIST - Jocelyne CEYROLLE - Régis LEBAS - Thierry BOSCARIOL - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Pascale LEYON - Lénaïk BURGAUD - David LABICHE - Nadine BARBIER - Anne-Marie MOREAU - Evelyne PEZRON

ABSENTS ET REPRESENTES: Gilles Adrien par David LABICHE - Marlène JEAN DIT BERTHELOT par Stéphane VILLAIN - Christiane STAUB par Lénaïk BURGAUD - Hélène CHASSEREAU par Gérard FOUGERAY - Dominique GOUGAT par Yvon NEVEUX - Jocelyne CEYROLLE par Michèle BOMPOINT - Thierry BOSCARIOL par Régis LEBAS - Pascal MONNET par Jean-Yves COUTON - Céline VIRLOGEUX par Jean-Louis LEONARD - Pascale LEYON par Catherine SEVALLE

Secrétaire de séance : Lénaïk BURGAUD

Jean-Louis LEONARD propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Ligne de trésorerie pour le budget annexe de l'Hippodrome.
- Avenant n° 2 au cahier des charges de la délégation de service public du Casino de Châtelailon-Plage.
- Participation financière de la commune de Châtelailon-Plage aux dépenses 2012 du Syndicat Intercommunal du littoral Yves/Châtelailon
- Travaux de réparations au centre aquatique – Demande de subvention au Conseil Général de Charente-Maritime.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1 - SUBVENTION DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES POUR LA CRÉATION DE PROTECTIONS MOBILES SUR LE LITTORAL

Code nomenclature : 7.5.1.

La tempête Xynthia, qui a frappé notre région le 28 février 2010, a provoqué une importante submersion sur le littoral, ravageant habitations, équipements et infrastructures sur la commune.

Pour éviter qu'un tel évènement ne produise les mêmes conséquences, la protection du littoral est devenue un enjeu de premier ordre pour Châtelaiillon-Plage.

Au prix de nombreuses démarches, les autorités publiques ont été convaincues que Châtelaiillon-Plage et sa commune voisine, Yves, qui forment un même bassin de risque, pouvaient être défendues grâce à des aménagements et à des ouvrages dans le cadre d'un programme de dépenses évalué à 24 millions d'euros. La reconnaissance officielle de cette position est venue fin 2011 avec la labellisation du Plan d'Action et de Prévention des Inondations de Châtelaiillon-Plage et Yves, premier PAPI « maritime » en France.

Sans attendre la réalisation de ces ouvrages, ce qui prendra plusieurs années, la commune de Châtelaiillon-Plage a tenu à investir rapidement dans un système de protections mobiles afin de fermer les potentielles entrées d'eaux que sont les cales, les portes et ouvertures dans les digues.

Ainsi, à chaque alerte météo, dès le niveau de vigilance orange pour les risques tempête et vagues/submersion, les services techniques peuvent mettre en place les batardeaux en aluminium et les portes de digue en acier en un temps très rapide et limiter ainsi le risque d'entrée d'eau dans les rues.

L'investissement a été chiffré à 263 032,69 € TTC (219 927 € HT) et les travaux ont été entrepris dès début 2011 pour être parés avant les marées d'équinoxe.

L'Etat et le Département de la Charente-Maritime ont soutenu cette initiative en accordant des subventions de 87 970,80 € (40 % du montant HT) et 43 985,40 € (20 %) respectivement.

Mars 2011, la commune a également transmis un dossier de demande d'aide à la Région Poitou-Charentes qui, par le biais du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL) « tempête », était venue en aide aux communes sinistrées sur des dépenses non couvertes par les assurances.

Après instruction, la Région a décidé de participer à la protection de la population et des biens à Châtelaiillon-Plage en proposant une aide de 40 000 € pour les travaux de création de protections mobiles sur 14 sites en front de mer.

Récapitulatif du plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Dispositif de protections mobiles en front de mer	219 927,00 €	Etat	87 970,80 €	40,0%
		Région (FRIL)	40 000,00 €	18,2%
		Département	43 985,40 €	20,0%
		Commune	47 970,80 €	21,8%
	219 927,00 €		219 927,00 €	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Présidente du Conseil Régional afin de permettre le versement de l'aide de 40 000 € pour les protections mobiles sur 14 sites en bordure littorale.

2 - DECISION MODIFICATIVE 4 – BUDGET PRINCIPAL

Code nomenclature : 7.1.2

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits votés afin de pouvoir procéder au rattachement de certaines dépenses à l'exercice écoulé et de mandater certaines opérations d'ordre non prévues initialement.

Il propose au conseil municipal de modifier les crédits de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Gest	Fonc	Nat	Opé	Serv	Ant	Libellé	Crédits +	Crédits -
011	020	61522	-	ST2	ATIME0300	Entretien bâtiments	20 000,00	
CHAPITRE 011 – charges à caractère général							20 000,00	
011	020	64111	-	ST2	-	Rémunération titulaires - service bâtiments		20 000,00
CHAPITRE 012 – charges de personnel								20 000,00
000	01	023	-	-	-	Virement à la section d'investissement		9 125,00
CHAPITRE 023 – virement à la section d'investissement								9 125,00
000	01	6861	-	-	-	DAP - primes de remboursement des obligations	9 125,00	
CHAPITRE 042 – opérations d'ordre entre sections							9 125,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							29 125,00	29 125,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Gest	Fonc	Nat	Opé	Serv	Ant	Libellé	Crédits +	Crédits -
060	822	20413	363	3633	VOIRIE0043	Subv. au CG17 – travaux avenue de Strasbourg		2 480,00
Opération 363 – voiries départementales								2 480,00
060	822	2315	367	3674	-	Aménagement carrefour abbé Guichard		520,00
Opération 367 – liaison port Punay - Boucholeurs								520,00
060	020	2313	371	3713	-	Aménagement intérieur hôtel de ville	3 000,00	
Opération 371 – réhabilitation de l'hôtel de ville							3 000,00	
000	412	2128	208	-	-	Frais d'études - stade	601,58	
000	811	21538	230	-	-	Frais d'études - réseaux pluviaux	34 077,81	
000	026	21316	293	-	-	Frais d'études - cimetière	5 848,09	
000	833	2128	315	-	-	Frais d'études - aménagement des marais	23 660,84	
000	314	21318	328	-	-	Frais d'études - Beauséjour	184,09	
000	95	2128	347	-	-	Frais d'études - plages	2 592,28	
000	212	21312	352	-	-	Frais d'études - écoles primaires	2 307,04	
000	33	21318	357	-	-	Frais d'études - bâtiments culturels	28 969,57	
000	321	21318	357	-	-	Frais d'études - bâtiments culturels	2 709,80	
000	814	21534	361	-	-	Frais d'études - voirie	14 631,06	
000	822	2151	361	-	-	Frais d'études - voirie	11 569,69	
000	414	2128	362	-	-	Frais d'études - hippodrome	38 669,68	

000	91	21318	369	-	-	Frais d'études - marché couvert	4 162,69	
000	020	21311	371	-	-	Frais d'études - hôtel de ville	47 825,78	
CHAPITRE 041 – opérations patrimoniales							217 810,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT							220 810,00	3 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Gest	Fonc	Nat	Opé	Serv	Ant	Libellé	Crédits +	Crédits -
000	01	021	-	-	-	Virement de la section de fonctionnement		9 125,00
CHAPITRE 021 – virement de la section de fonctionnement								9 125,00
000	01	169	-	-	-	Primes de remboursement des obligations	9 125,00	
CHAPITRE 040 - opérations d'ordre entre sections							9 125,00	
000	412	2031	208	-	-	Frais d'études - stade	601,58	
000	811	2031	230	-	-	Frais d'études - réseaux pluviaux	34 077,81	
000	026	2031	293	-	-	Frais d'études - cimetière	5 848,09	
000	833	2031	315	-	-	Frais d'études - aménagement des marais	23 660,84	
000	314	2031	328	-	-	Frais d'études - Beauséjour	184,09	
000	95	2031	347	-	-	Frais d'études - plages	2 592,28	
000	212	2031	352	-	-	Frais d'études - écoles primaires	2 307,04	
000	33	2031	357	-	-	Frais d'études - bâtiments culturels	28 969,57	
000	321	2031	357	-	-	Frais d'études - bâtiments culturels	2 709,80	
000	814	2031	361	-	-	Frais d'études - voirie	14 631,06	
000	822	2031	361	-	-	Frais d'études - voirie	11 331,61	
000	414	2031	362	-	-	Frais d'études - hippodrome	38 669,68	
000	91	2031	369	-	-	Frais d'études - marché couvert	3 849,88	
000	020	2031	371	-	-	Frais d'études - hôtel de ville	47 385,78	
000	822	2033	361	-	-	Frais d'études - voirie	238,08	
000	91	2033	369	-	-	Frais d'études - marché couvert	312,81	
000	020	2033	371	-	-	Frais d'études - hôtel de ville	440,00	
CHAPITRE 041 – opérations patrimoniales							217 810,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT							226 935,00	9 125,00

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

3 - AUTORISATION SPECIALE DU BUDGET PRICIPAL N° 1 / 2012

Code nomenclature : 7.1.2

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à condition de ne pas dépasser le quart des crédits ouverts au budget précédent (article L1612-1 du Codé Général des Collectivités Territoriales).

En 2011, les crédits votés pour les dépenses d'équipement de la ville s'élevaient à 3 889 000,00 €.

Le niveau de vote en section d'investissement étant l'opération budgétaire, Monsieur le Maire sollicite une autorisation spéciale d'ouverture de crédits, qui seront repris au budget primitif 2012, pour les opérations et montants suivants :

Opération	Intitulé de l'opération	Crédits à ouvrir	Détail des travaux	Répartition
371	Réhabilitation hôtel de ville	20 000,00 €	Travaux – marchés et avenants	20 000,00 €
391	Etudes et travaux SILYC	20 250,00 €	Participation - Etude d'impact et de danger Plage Nord	10 500,00 €
			Participation - Etude de conception travaux Boucholeurs	7 500,00 €
			Participation - Etude d'impact (1 ^{ère} phase les Boucholeurs)	2 250,00 €
344	Travaux postes de secours	10 000,00 €	Création d'une plate forme sécurisée	10 000,00 €
353	Travaux cantine et offices	3 000,00 €	Acquisition matériel de cantine (trancheur)	3 000,00 €
388	Ilot Jonchery	60 000,00 €	Démolition immeuble Jonchery avant travaux	60 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager ces dépenses qui seront reprises au Budget primitif 2012.

4 - RESTRUCTURATION DES GROUPES SCOLAIRES JONCHERY – DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Code Nomenclature : 7.5.1

Jean-Louis LEONARD explique qu'un projet de restructuration urbaine va avoir lieu dans le secteur des écoles maternelles et primaire Jonchery.

L'ancien immeuble du logement des instituteurs va être démoli pour laisser place à un groupe d'habitation et permettre une réorganisation de la cour de la primaire Jonchery et de l'accès aux deux écoles, maternelle et primaire.

Les postes de dépenses concernant les écoles Jonchery sont donc les suivants :

- ✓ Démolition de l'immeuble Jonchery ;
- ✓ Aménagement de la cour de la primaire avec réfection du revêtement, création de 2 aires de jeux, végétalisation d'espaces de repos...
- ✓ Aménagement d'une voie d'accès communes aux 2 écoles et sécurisant la circulation des enfants (liaison douce) ; création de places de stationnement ;
- ✓ Réhabilitation des locaux de La Ruche (Centre de Loisirs sans hébergement) qui communiquent avec la cour : réfection du sol du préau, réhabilitation des sanitaires avec accès direct depuis la cour.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

		TTC	HT
Dépenses	Démolition	60 000 €	50 167 €
	Travaux de la cour	110 000 €	91 973 €
	Aménagement de la voie d'accès	30 000 €	25 084 €
	Réhabilitation de La Ruche (préau, sanitaires)	50 000 €	41 806 €
	Total dépenses	250 000 €	209 030 €
Recettes	Subvention du Ministère de l'Intérieur		100 000 € 47,84%
	Autofinancement		109 030 €
	Total recettes		209 030 €

Pour cette opération estimée à 209 030 € HT, il est possible de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 100 000 €, soit 47,84 % des dépenses HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 100 000 €.

5 - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL D'YVES CHATELAILLON (S.I.L.Y.C)

Code nomenclature : 5.3.3

Par courrier électronique en date du 6 janvier 2012, Monsieur Philippe DE LAPORTE, conseiller municipal, informait le Syndicat Intercommunal du Littoral Yves Châtelailon (SILYC) de son souhait de démissionner de sa fonction de délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner un nouveau délégué suppléant pour siéger au SILYC.

A sa demande et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Nadine BARBIER comme nouvelle déléguée suppléante pour siéger au SILYC.

6 - MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE – AVENANT N°1.

Code nomenclature : 1.1.25

Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2010, il a été procédé au choix du cabinet OXENA CONSEIL afin d'assister la commune dans le cadre de la procédure de renouvellement de la délégation de service public eau potable dont le contrat arrivait à échéance le 31 décembre 2011.

La mission initiale a été conclue pour un montant de 18 000 € HT incluant 20 jours de mission.

En cours de préparation de la consultation, il a été décidé de proroger le contrat de gestion en cours pour l'année 2011 afin de réaliser pendant cette année les travaux de mise aux normes et de protection du périmètre de captage. La réalisation de ces travaux mettra les candidats en meilleure situation d'égalité pour la reprise de ce service.

L'extension du contrat a donc nécessité la mise au point d'un 8^{ème} avenant au contrat initial. La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage s'en est trouvée elle aussi modifiée.

Afin d'assurer les études préparatoires à l'avenant, les différentes rédactions de pièces, la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage doit être étendue par voie d'avenant pour un volume correspondant à 6 jours de mission complémentaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'avenant à conclure avec la Société OXENA CONSEIL, titulaire du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public Eau Potable, pour un montant de 5 400 € HT soit 6 458.40 € TTC, ce qui porte ainsi la mission globale à 23 400 € HT soit 27 986.40 € TTC.

7 - SUBVENTION A LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Code nomenclature : 7.5.3

Stéphane VILLAIN rappelle que la régie de l'Office de Tourisme a été créée par délibération du 10 novembre 2011 et que ses budgets (principal et commercial) ont été ouverts et votés par délibération du 19 décembre 2011.

Afin que la régie puisse exercer les missions qui lui ont été dévolues, Stéphane VILLAIN propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 310 900 € qui sera versée progressivement sur l'exercice en cours. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention de fonctionnement d'un montant de 310 900 € qui sera versée progressivement sur l'exercice en cours.

8 - BEAUSEJOUR SERVICE TEMPS LIBRE – CONTRACTUALISATION DE PRESTATION DES INTERVENANTS

Code nomenclature : 9.1.1

Le service Temps Libre fait appel aux services d'intervenants non vacataires pour l'animation d'ateliers échecs pour l'année 2012.

Ainsi un intervenant chargé d'animer les ateliers d'échecs effectuera des séances pour l'année 2012.

Il est nécessaire de contractualiser cette prestation.

Le contrat, de janvier à juin 2012 et de septembre à décembre 2012, porte notamment sur le nombre d'heures et les rémunérations prévues.

La rémunération porte sur 35 séances de 5 h, à 100 € la séance.



Le Conseil Municipal unanime donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce contrat dans les conditions ci-dessus.

9 - LOGEMENT SOCIAL : LIEU D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE UNIQUE

Code nomenclature : 8.2.5

L'enregistrement de la demande de logement social a été reformé par la loi de Mobilisation pour le logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 et le décret du 29 avril 2010.

Cette réforme a pour objectif de permettre « un numéro unique de demande de logement social » sur l'ensemble des sociétés et des offices d'HLM.

En 2010, un imprimé unique de demande a été créé. Le demandeur dépose un dossier et son numéro d'enregistrement est identique dans les fichiers des bailleurs sociaux.

L'inscription unique permet pour la première fois d'appréhender la réalité de la demande et les caractéristiques des demandeurs et donc de fonder une politique mieux ciblée sur des besoins précisés.

L'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Poitou-Charentes (AROSH PC) a positionné le fichier partagé de la demande au niveau régional.

Une structure gestionnaire l'AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la Demande de logement social) est chargée de la mise en place de l'informatisation de la demande de logement.

Ce fichier, déjà opérationnel dans les organismes HLM, permet d'accéder à l'historique des propositions, faire la mise à jour de la demande (changement de situation familiale ou autre), dématérialiser les pièces administratives et éventuellement enregistrer les demandes par internet.

L'adhésion à l'AFIPADE autorise l'accès au fichier partagé et permet d'améliorer le suivi de la demande de logement.

Sont invitées à adhérer la CDA et les communes de la CDA. La cotisation de la commune, selon les tarifs prévus par l'AFIPADE, est divisée par deux lorsque la CDA est partenaire et que les communes adhérentes représentent plus de 50 % du parc de logements sociaux du territoire concerné.

La CDA, par délibération en date du 23 juin 2011, s'est engagé à participer aux cotisations des communes à hauteur de 50 %, soit 1.500 €.

Considérant l'intérêt pour la commune de Châtelailon-Plage de s'inscrire dans le dispositif du guichet unique de la demande de logement social, le Conseil Municipal unanime :

- Autorise Monsieur le Maire à demander au Préfet l'inscription de la commune dans le dispositif de guichet unique,
- A adhérer à l'AFIPADE pour un montant de cotisation annuelle de 1 500 euros (tarif 2011)
- De nommer un titulaire et un suppléant au Conseil d'Administration de l'AFIPADE en tant que membres de droit. Michèle Bompoin en qualité de titulaire, et Catherine Sevalle en tant que suppléante sont désignées à l'unanimité comme représentants du conseil municipal.
- De conventionner avec le C.C.A.S de Châtelailon-Plage, qui assurera l'accueil, l'enregistrement et le suivi de la demande de logement social sous réserve que les services de la Mairie puissent accéder au fichier partagé de la demande de logement social.

10 - LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'HIPPODROME

Code nomenclature : 7.3.1

Monsieur le Maire indique que les travaux de l'hippodrome constituent le principal investissement en 2012 mais qu'ils n'auront pas d'incidence sur le budget principal, puisqu'ils seront entièrement financés par des subventions publiques et des partenaires du monde hippique et par l'excédent des ventes de terrain du lotissement communal Les Sulkys.

Cependant, à court terme, les dépenses de travaux sont importantes chaque mois tandis que les recettes sont décalées.

C'est pourquoi, pour assurer la trésorerie de l'opération, il est nécessaire de disposer d'un outil financier.

La commune a donc lancé dès novembre dernier une consultation auprès des établissements bancaires dans le but d'obtenir une ligne de trésorerie de 2 000 000 €.

Dans un contexte particulièrement tendu sur le marché de l'offre bancaire, n'ont été faites finalement que deux propositions portant sur des montants inférieurs au souhait initial.

Après analyse, il ressort que la meilleure proposition est la « Ligne de Trésorerie Interactive », formulée le 17 janvier 2012 par la Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charentes, qui présente les principales caractéristiques suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 1 000 000 €.
- Durée : 1 an, du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013.
- Choix du taux : Euribor 1 semaine (valeur 20/01/12 : 0,433 %).
- Marge : + 1,20 %.
- Commission d'engagement : 500 €.
- Commission de non engagement : 0,3 % sur la part non utilisée.
- Tirages : Aucun montant minimum.
- Intérêts : facturation mensuelle, sur la base du nombre de jours exact de l'encours durant le mois rapporté à une année de 360 jours.
- Gestion par internet de la ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A ouvrir une ligne de trésorerie de 1 000 000 € sur le budget annexe de l'hippodrome ;
- A choisir le taux révisable « Euribor 1 semaine » comme taux d'intérêt applicable ;
- A signer le contrat de ligne trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charentes selon les conditions précitées selon les conditions précisées ci-dessus et dans les pièces annexes ;
- A effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive dans les conditions prévues dans le contrat.

11 - AVENANT N° 2 AU CAHIER DES CHARGES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DE CHATELAILLON-PLAGE

Code nomenclature : 1.2.13

Jean-Louis LEONARD indique au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'extension du parc de machines à sous par Mme LANDOWSKI, représentant la Société des Bains et Casino de l'Atlantique. Actuellement, le nombre de machines à sous est limité à 130 aux termes de l'article 1^{er} du cahier des charges.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de signer un avenant avec la SABCA pour supprimer purement et simplement cette limite.

12 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHATELAILLON-PLAGE AUX DEPENSES 2012 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL YVES CHATELAILLON

Code nomenclature : 7.6.2

Le 9 janvier 2012, le Comité Syndical du Syndicat du Littoral Yves Châtelailon (SILYC) s'est réuni pour voter le budget primitif 2012.

En fonctionnement, les principales dépenses inscrites à ce budget sont les charges de personnel et les charges courantes pour assurer le fonctionnement du syndicat dont le montant s'élève à 51 500 €. Les statuts prévoient que la commune participe à hauteur de 50 % des charges, soit 25 750 € par commune.

En investissement, trois études ont été inscrites en 2012, l'étude de conception et d'incidence pour le projet Nord (épi brise lame avec rechargement de plage à d'Orbigny), l'étude de conception des travaux maritimes sur les Boucholeurs, et la finalisation de l'étude hydraulique et d'incidence sur les Bouchôleurs.

Le plan de financement de ces études voté par le comité le 9 janvier 2012 est le suivant :

OPERATION PLAGES NORD DE CHATELAILLON

Etude d'impact et de danger Plage Nord	35 000	Subvention Etat (50% sur étude)	17 500
		Subvention Conseil Général (20%)	7 000
		Participation communes Châtelailon (30%)	10 500
			35 000

OPERATION TRAVAUX BOUCHOLEURS

Etude de conception travaux Bouchôleurs	50 000	Subvention Etat (50% sur étude)	25 000
		Subvention Conseil Général (20%)	10 000
		Participation Yves (15%)	7 500
		Participation Châtelailon (15%)	7 500
			50 000

OPERATION TRAVAUX BOUCHOLEURS

Etude d'impact (1 ^{ère} phase / Les Bouchôleurs)	15 000	Subvention Etat (50% sur étude)	7 500
		Subvention Conseil Général (20%)	3 000
		Participation Yves (15%)	2 250
		Participation Châtelailon (15%)	2 250
			15 000

La participation de la commune de Châtelailon-Plage pour les études 2012 s'élève donc à 20 250 €.

De plus, Monsieur le Maire précise que les subventions des partenaires publiques seront versées dans le courant de l'année 2012, par conséquent, le syndicat n'aura pas la trésorerie en début d'exercice pour financer les études et les charges de personnel.

Il est donc proposé d'accorder une participation complémentaire de 7 200 € au SILYC pour qu'il puisse fonctionner pour sa première année.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une participation totale de 53 200 € qui se décompose de la façon suivante :

- 25 750 € pour le fonctionnement du SILYC, conformément aux statuts ;
- 20 250 € pour les financements des études, conformément au plan de financement défini par le SILYC ;
- 7 200 € au titre d'une participation complémentaire pour le démarrage du SILYC.

13 - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AU CENTRE AQUATIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DE CHARENTE MARITIME

Code nomenclature : 7.5.1

Le Conseil Général participe financièrement aux programmes de travaux de grosses réparations dans les piscines publiques à hauteur de 30% du montant hors taxe des travaux.

La ville de Châtelailon-Plage entend procéder en septembre 2012 à de tels travaux au Centre Aquatique.

Le toboggan aquatique intérieur, élément ludique majeur du Centre Aquatique, fonctionne 7 jours sur 7 depuis son installation en 1998.

Il présente aujourd'hui de gros défauts sur le revêtement polyester des 107 mètres de glisse, pouvant occasionner des blessures corporelles aux usagers.

Les entretiens successifs réalisés ne sont plus en mesure de garantir une fiabilité durable de cet équipement sans passer par le changement total de la glisse.

Un devis estimatif réalisé par le constructeur initial s'élève à **150 000 € TTC**.

Il est donc possible d'envisager une subvention du Conseil Général pour un montant de **37 600 €, soit 30 % de la dépense HT**.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite solliciter cette aide.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention et effectuer toutes démarches afférentes à cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

 **Le Maire,**
[Signature]
Jean-Louis LEONARD